

Formulaire de demande



Entretien des haies

Vu la délibération n°2023_037 du 4 avril 2023
Merci de prendre connaissance des modalités
de subvention avant de compléter ce formulaire

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

☐ AGRICULTEUR ☐ PARTICULIER

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

☐ J'accepte de recevoir les informations de la collectivité liées à la thématique du bocage

IDENTIFICATION DES PARCELLES

Commune	Parcelle	Linéaire <i>(en mètres)</i>

TOTAL en mètres linéaires :

Formulaire de demande (SUITE)

Entretien des haies

Vu la délibération n°2023_037 du 4 avril 2023
Merci de prendre connaissance des modalités
de subvention avant de compléter ce formulaire

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

> Je, soussigné(e) :

1/ Déclare avoir fait appel à l'entreprise pour l'entretien de mes haies
bocagères d'**essences locales**.

2/ Je déclare les avoir taillés **entre le 15 août et le 15 mars**.

3/ L'entretien concerne **mètres linéaires**¹.

4/ J'atteste que les branchages ont été **coupés de manière nette** par l'utilisation de :

☐ débroussailleur ☐ lamier ☐ autre (préciser)

En demandant la présente subvention je m'engage à préserver la haie sur une durée minimum de 10 ans.

Date et signature du demandeur (précédé de la mention lu et approuvé) :

Visa de la mairie de votre résidence²

Dossier déposé en mairie le :

Date et signature du référent :

Sont joints à la demande :

- ☐ Localisation de la haie avec références cadastrales (*obligatoire pour la première demande et pour toute modification de linéaire*).
- ☐ RIB.
- ☐ Facture.

¹ La collectivité se réserve le droit de contrôler le linéaire déclaré par une visite de terrain ou sur photo aérienne.

² Si votre lieu de résidence est hors Cœur de Flandre agglo, envoyez directement le dossier en Cœur de Flandre agglo.

Modalités de subvention (SUITE)

Vu la délibération n°2023_037 du 4 avril 2023

Entretien des haies

CRITÈRES

La subvention est destinée **aux agriculteurs, aux particuliers et aux communes.**

L'entretien concerne au **minimum 500 mètres linéaires de haies d'essences locales localisées uniquement sur les communes de Cœur de Flandre aggro.**

L'entretien doit être **réalisé entre le 15 août et le 15 mars.**

La taille doit être nette, si des dégâts sont constatés sur la haie (blessure aux arbustes, éclats...) la subvention ne sera pas versée.

ATTENTION concernant LES FACTURES !

Elles doivent faire apparaître le **type de matériel** utilisé et la ou les **dates** et **lieux** (commune[s]) d'interventions. **Seules les communes de Cœur de Flandre aggro doivent figurer sur la facture.**

DÉPÔT ET TRAITEMENT DES DOSSIERS

Le dossier doit être déposé en mairie avant le 15 avril pour vérification de la prestation par le référent communal et centralisation des dossiers.

Si votre commune de résidence est en dehors de Cœur de Flandre aggro envoyez le dossier directement au siège de Cœur de Flandre aggro.

Les dossiers incomplets seront refusés.

MONTANT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée sur présentation d'une facture.

40% seront pris en charge pour l'utilisation annuelle d'un broyeur pour les agriculteurs et particuliers, avec un montant maximal de 85€/heure HT.

60% seront pris en charge pour l'utilisation de lamier ou autre système de coupe franche si utilisé tous les 3 ans sur la haie pour les agriculteurs et particuliers, avec un montant maximal de 110€/heure HT.

CONTACT

Modalités de subvention (SUITE)

Vu la délibération n°2023_037 du 4 avril 2023

Entretien des haies

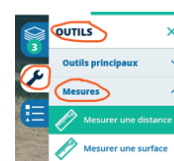
COMMENT LOCALISER ET MESURER MES HAIES ?

- 1/ Allez sur **Géoportail** <https://www.geoportail.gouv.fr/> et **entrez la commune** de la ou des haies entretenues.
- 2/ Cliquez en haut à gauche sur l'onglet « cartes » puis cliquez sur « + de données » et « voir tous les fonds de carte ».
- 3/ Sélectionnez « Parcelles cadastrales » puis zoomez sur l'emplacement de vos haies.
 - a. Vous pouvez alors imprimer l'extrait en cliquant sur l'icône en haut à droite.
 - b. Une fois imprimé, **surlignez l'emplacement des haies**.

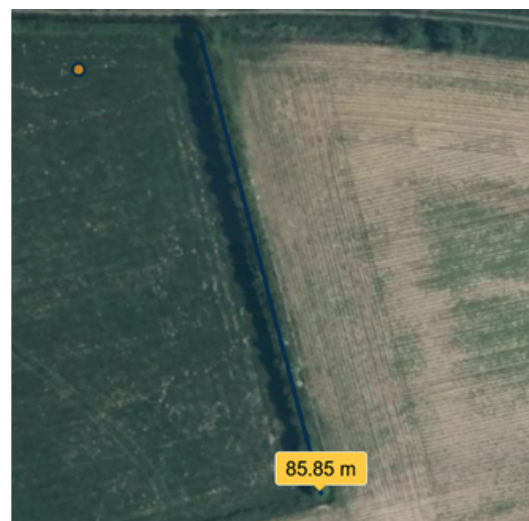
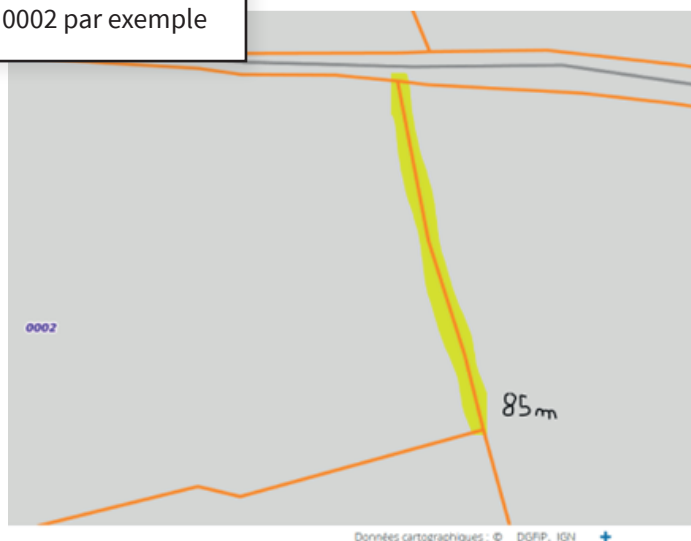
Vous pouvez ajouter la carte « Photographies aériennes » pour la superposer avec le cadastre afin de mieux visualiser vos haies.

- 4/ Pour **calculer la longueur de vos haies** cliquez sur l'onglet « OUTILS » puis « Mesures ».
- 5/ Sélectionnez « Mesurer une distance ».
- 6/ Cliquez sur le début de la haie, et double-cliquez pour arrêter la mesure.

Vous pouvez faire une capture d'écran pour justifier des linéaires entretenus ou reporter ce linéaire sur le plan cadastral.



Inscrivez la **commune** et la **référence cadastrale** sur le plan, ici, XX 0002 par exemple



Données cartographiques : © DGFiP, IGN

Modalités de subvention (SUITE)

Vu la délibération n°2023_037 du 4 avril 2023

Les intérêts de la haie

CLIMAT Lutte contre le ruissellement, facilite l'infiltration Diminution des températures extrêmes, de la sécheresse et des gelées Lutte contre l'érosion des sols Stockage du carbone (+- 20% du poids de l'arbre) Épuration de l'eau Réduction des vents forts	AGROÉCOLOGIE Production de bois de chauffage Production de BRF* Production de plaquettes bocagères Production de fruits Pollen et nectar pour l'apiculture Améliore la pollinisation des cultures Ombre pour les animaux d'élevage
PAYSAGE Maintien des caractéristiques du paysage bocager : l'Houtland, « Pays du bois » Paysage dans lequel on aime se promener Suscite la contemplation	BIODIVERSITÉ Accueil d'auxiliaires de culture, frein au développement de parasites Gîte et couvert pour de très nombreuses espèces Site de nidification Espace de circulation pour la faune

*Bois Raméal Fragmenté

SI le contexte le permet : respect des limites avec le voisinage, pas de voirie, pas de ligne électrique, entretien compatible avec la culture en place...

Pourquoi ne pas laisser pousser ces haies pour plus de fonctionnalités écologiques (production de fleurs et fruits pour la faune), plus de diversité paysagère et limiter les coûts financiers voire valoriser les tailles de haies ?

Les petits plus !

Attention, pour faciliter l'entretien des fossés n'oubliez pas de faire tailler les **pieds de haies**, en particulier si les espèces drageonnent.

Laisser une **bande enherbée** d'un mètre est complémentaire à la haie. Elle permet d'accueillir des auxiliaires de culture, et sert de refuge et de nidification à de nombreux oiseaux, mammifères et insectes.

**LES DIFFÉRENTES SOLUTIONS
À LA PAGE SUIVANTE**



TYPE DE TAILLE	DESSCRIPTIF	ILLUSTRATION
Taille annuelle	AVANTAGES Entretien à bas coût tous les ans Gabarit privilégié si contrainte (routes, réseaux aériens...) INCONVÉNIENTS Affaiblit les haies à long terme Peu ou pas de production de fleurs et fruits	
Taille avec quelques hauts jets	AVANTAGES Ombre portée réduite sur les cultures Production de fleurs et fruits sur les arbustes non-taillés INCONVÉNIENTS Taille plus coûteuse sur le dessus : il faut relever le bras à chaque tête d'arbre (leur nombre peut être limité)	
Taille latérale uniquement avec rabattement des hauteurs tous les 3 à 5 ans <i>(à privilégier si possible)</i>	AVANTAGES Production de fleurs et fruits sur les arbustes non-taillés Plus d'ombre pour le bétail en pâture Taille plus rapide car uniquement 2 côtés. La troisième année il y a la possibilité de récupérer du bois : BRF, plaquette bocagère... Meilleure durabilité pour la haie INCONVÉNIENTS Ombre portée sur le champ Selon la hauteur il peut falloir tailler un passage supplémentaire sur les côtés	 ■ Taille annuelle ■ Rabattement /entretien tous les 3 à 5 ans
Entretien au lamier tous les 3 ans	AVANTAGES Production de fleurs et fruits, refuge pour la faune Coût à étudier, gain sur 2 ans + production de BRF, plaquette bocagère INCONVÉNIENTS Avoir de la place Incompatibilité avec certaines cultures ou réseaux/voirie à proximité	
Libre évolution de la haie	AVANTAGES Évolution vers une bande boisée, permet un accueil plus important de la biodiversité Possibilité de coupe pour production de bois INCONVÉNIENTS Avoir de la place Incompatibilité avec certaines cultures ou réseaux/voirie à proximité	